

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 12 février 2001

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 16

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

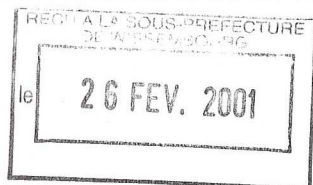
Absents : M. MEYER-KUHN.

DEL. N° 7/2001

OBJET : APPROBATION DES TAUX ET DES DUREES DES EMPRUNTS

- VU la délibération en date du 18 décembre 2000 par laquelle le Conseil Communautaire décide
 - . de contracter un emprunt à long terme de 500 000 F à taux fixe auprès du Crédit Mutuel de la Vallée de la Sauer pour le financement de l'acquisition du forage thermal
- Vu la délibération du 18 décembre 2000 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau pour arrêter le taux et définir la durée de remboursement dudit emprunt ;
- CONSIDERANT la proposition du Crédit Mutuel de la Vallée de la Sauer

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de conclure l'emprunt d'un montant de 500 000 F au taux fixe de 5,45 % pour une durée de 10 ans et d'autoriser le Président à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Mutuel de la Vallée de la Sauer.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 février 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL